

L'AGENCE AUTOMOBILIERE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 100.000,00 €

Siège : 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1

68390 SAUSHEIM

452 451 552 RCS MULHOUSE

Contenu des documents pour l'Assemblée Générale :

- Document unique de vote,
- Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale,
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2023.

L'AGENCE AUTOMOBILIERE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 100.000,00 €
Siège : 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1
68390 SAUSHEIM
452 451 552 RCS MULHOUSE

FORMULAIRE DE VOTE A DISTANCE OU PAR PROCURATION (Article R 225-76 alinéa 3 du Code de commerce)

Assemblée générale ordinaire convoquée le 28 juin 2024 à 14 heures, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Examen des mandats des administrateurs ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Identification du titulaire des titres

Dénomination :

Forme juridique :

Au capital de euros,

Siège social :

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS

Représentée par, en qualité de représentant légal de la Société

En application des dispositions de l'article R 225-78 du Code de commerce, le présent document unique de vote peut être utilisé, pour chaque résolution, soit pour un vote par correspondance, soit pour un vote par procuration

Ce formulaire peut être retourné à la Société, dûment complété, par voie électronique, à l'adresse ci-dessous rappelée, figurant sur l'avis de convocation adressé à chaque actionnaire.

Les votes par procuration et les formulaires de vote à distance transmis par voie électronique sur le site Internet de la Société consacré aux assemblées peuvent valablement parvenir à celle-ci jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion (articles R 225-80 et R 225-77, al. 1 du Code de commerce). Dès la réception par la Société de ces instructions, celles-ci sont irrévocables, hors le cas de cession des titres, réglés dans les conditions précisées aux instructions d'ordre général.

Les coordonnées du site Internet de la Société, auquel peuvent être envoyés les formulaires de vote à distance ou les votes électroniques émis pendant la réunion de l'assemblée sont les suivantes : assemblee@agenceauto.com.

Choisissez 1 ou 2 ou 3

(Si vous choisissez 2 ou 3 vous devez cocher la case correspondante)

Ne pas utiliser à la fois les parties 2 et 3

1		JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT et l'autorise à voter en mon nom (Dater et signer en bas sans remplir ni 2 ni 3)
---	--	--

2		VOTE PAR CORRESPONDANCE
---	--	-------------------------

Vote de la première résolution – Approbation des comptes

Pour	Contre	Abstention

Vote de la deuxième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Pour	Contre	Abstention

Vote de la troisième résolution – Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Pour	Contre	Abstention

Vote de la quatrième résolution – Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Pour	Contre	Abstention

Vote de la cinquième résolution – Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Pour	Contre	Abstention

Vote de la sixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Christophe WINKELMULLER

Pour	Contre	Abstention

Vote de la septième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe KAEUFFER

Pour	Contre	Abstention

Vote de la huitième résolution – Non-renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe SACHETTI

Pour	Contre	Abstention

Vote de la neuvième résolution – Nomination de Monsieur Rémy ENDERLIN en qualité de nouvel administrateur

Pour	Contre	Abstention

Vote de la dixième résolution – Nomination de Monsieur Mikael RAULT en qualité de nouvel administrateur

Pour	Contre	Abstention

Vote de la onzième résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Pour	Contre	Abstention

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées à l'assemblée, cochez la case de votre choix dans le cadre prévu à cet effet

- Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom	<input type="radio"/>
- Je m'abstiens	<input type="radio"/>
- Je donne procuration pour voter en mon nom	<input type="radio"/>

3		POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE
- Je donne pouvoir à : pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus.		

DANS TOUS LES CAS, DATER ET SIGNER, de façon manuscrite ou par signature électronique, dans les conditions prévues à l'article R 225-77 du Code de commerce.

Au cas où il y aurait simultanément, vote par correspondance et pouvoir à une personne dénommée, la Société considérerait votre réponse comme étant une procuration, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire par correspondance.

Signature : Pour les personnes morales, indiquez les nom, prénoms et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même actionnaires (ex. : administrateur légal, tuteur, etc.), il doit mentionner ses noms, prénoms et la qualité en laquelle il signe.

Le document unique de vote devra être reçu par la Société au plus tard le 25 juin 2024 pour qu'il en soit tenu compte.

IMPORTANT : INSTRUCTIONS D'ORDRE GENERAL

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, l'actionnaire peut :

- soit renvoyer le formulaire sans indiquer de mandataire, c'est-à-dire donner pouvoir au Président ; dans ce cas, ne faites rien d'autre que dater et signer au bas du document (au milieu) ;
- soit voter par correspondance : dans ce cas exprimez votre vote par OUI, NON ou ABSTENTION ;
- soit se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint ou partenaire pacsé : dans ce cas, indiquez le nom de la personne qui vous représentera.
- Au cas où il y aurait simultanément, vote par correspondance et pouvoir à une personne dénommée, la Société considérerait votre réponse comme étant une procuration, sous réserve des votes exprimés dans le formulaire par correspondance.

Le texte des résolutions figure dans l'avis de convocation joint à la présente formule.

CODE DE COMMERCE (EXTRAITS)

Article L 225-106 du Code de commerce :

I. - Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité.

II. - Le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la société.

III. - Avant chaque réunion de l'assemblée générale des actionnaires, le président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L. 225-102 du Code de commerce afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'assemblée générale conformément aux dispositions du présent article.

Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L. 225-23 du Code de commerce ou de l'article L. 225-71, l'assemblée générale ordinaire doit nommer au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.

« Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L. 225-23 du Code de commerce ou de l'article L. 225-71. »

Toute clause contraire à ces dispositions est réputée non écrite.

POUR TOUTE PROCURATION D'UN ACTIONNAIRE SANS INDICATION DE MANDATAIRE, LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EMET UN VOTE FAVORABLE A L'ADOPTION DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTES OU AGREES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LE DIRECTOIRE, SELON LE CAS, ET UN VOTE DEFAVORABLE A L'ADOPTION DE TOUS LES AUTRES PROJETS DE RESOLUTIONS. POUR EMETTRE TOUT AUTRE VOTE, L'ACTIONNAIRE DOIT FAIRE CHOIX D'UN MANDATAIRE QUI ACCEPTE DE VOTER DANS LE SENS INDIQUE PAR LE MANDANT.

Article L 225-107 du Code de commerce :

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.

Article R 225-77 al.2 du Code de commerce :

Les formulaires de vote par correspondance reçus par la société comportent :

1° Les nom, prénom usuel et domicile de l'actionnaire ;

2° L'indication de la forme, nominative ou au porteur, sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers, ainsi qu'une mention constatant l'inscription des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L 211-3 du Code monétaire et financier. L'attestation de participation prévue à l'article R 225-85 du Code de commerce est annexée au formulaire ;

3° La signature, le cas échéant électronique, de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire. La signature électronique prend la forme soit d'une signature électronique sécurisée au sens du décret 2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, soit, si les statuts le prévoient, d'un autre procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1367 du Code civil.

Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société par une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

DOCUMENTS ANNEXES

- Ordre du jour de l'assemblée ;
- Texte des projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration ;
- Exposé sommaire de la situation de la Société ;
- Formule de demande d'envoi de documents et renseignements visés à l'article R 225-83 du Code de commerce, informant l'actionnaire qu'il peut, sous réserve que ses titres soient nominatifs, obtenir par une demande unique, l'envoi de ces documents et renseignements à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures ;
- Formulaire de vote par correspondance mentionnant les indications de l'article L 225-107 du Code de commerce.

L'AGENCE AUTOMOBILIERE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 100.000,00 €
Siège : 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1
68390 SAUSHEIM
452 451 552 RCS MULHOUSE

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Résolutions présentées à l'assemblée par le conseil d'administration

1^{ère} résolution – Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, du rapport sur le gouvernement d'entreprise, après avoir entendu les explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles L. 223 quater et L. 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve en outre le montant des dépenses et frais non déductibles fiscalement, visés à l'article 39,4, dudit code qui s'élève à 2.915.- € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que l'impôt supporté au titre dudit montant.

En conséquence, elle donne quitus plein et entier sans réserve aucune de l'exécution de leurs mandats, au titre de cet exercice aux membres du conseil d'administration et au président directeur général.

2^{ème} résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter de la manière suivante, le bénéfice de 46.198,29 € de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Origine :		
-	Résultat de l'exercice :	46.198,29 €
Affectation :		
	Prélèvement sur les autres réserves :	46.198,29 €

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 157.622,23 €

L'assemblée générale prend acte de ce qu'il n'est intervenu aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices de la société.

3^{ème} résolution – Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après décompte des voix de l'actionnaire intéressé et après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conditions d'exécution de la convention conclue entre la société et la société UNE PIERRE, dont Monsieur Christophe WINKELMULLER est associé gérant, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution est soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés, directement ou indirectement, n'ont pas participé leurs actions étant exclues du calcul de la majorité.

4^{ème} résolution – Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après décompte des voix de l'actionnaire intéressé et après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conditions d'exécution de la convention conclue entre la société et la société SCI WINK, dont Monsieur Christophe WINKELMULLER est associé gérant, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution est soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés, directement ou indirectement, n'ont pas participé leurs actions étant exclues du calcul de la majorité.

5^{ème} résolution – Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après décompte des voix de l'actionnaire intéressé et après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conditions d'exécution de la convention conclue entre la société et la société STAUM, dont Monsieur Philippe KAEUFFER est associé gérant, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Cette résolution est soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés, directement ou indirectement, n'ont pas participé leurs actions étant exclues du calcul de la majorité.

6^{ème} résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Christophe WINKELMULLER

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Christophe WINKELMULLER, pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant se tenir dans l'année d'expiration dudit mandat, soit courant 2027.

7^{ème} résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe KAEUFFER

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Monsieur Philippe KAEUFFER, pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant se tenir dans l'année d'expiration dudit mandat, soit courant 2027.

8^{ème} résolution – Non-renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe SACHETTI

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Philippe SACHETTI.

9^{ème} résolution – Nomination de Monsieur Rémy ENDERLIN en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale désigne Monsieur Rémy ENDERLIN, né le 23 janvier 1985 à BELFORT (90) en qualité de nouvel administrateur de la Société, pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant se tenir dans l'année d'expiration dudit mandat, soit courant 2027.

10^{ème} résolution – Nomination de Monsieur Mikael RAULT en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale désigne Monsieur Mikael RAULT, né le 7 janvier 1978 à LOUDEAC (22) en qualité de nouvel administrateur de la Société, pour une durée de trois (3) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire devant se tenir dans l'année d'expiration dudit mandat, soit courant 2027.

11^{ème} résolution – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'AGENCE AUTOMOBILIERE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 100.000,00 €
Siège : 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1
68390 SAUSHEIM
452 451 552 RCS MULHOUSE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice, ainsi que l'affectation du résultat.

Nous vous informons que la convocation et la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer les comptes 2023 est régie par les dispositions de droit commun.

Nous allons dans le présent rapport de gestion vous en donner les détails.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues à distance au moyen d'une conférence audiovisuelle ou téléphonique. Elles peuvent également être effectuées au moyen d'une consultation par écrit.

Nous vous informons que votre société a été en mesure de réunir son conseil d'administration en présentiel.

Aucune mesure dérogatoire n'ayant été prise pour la convocation et la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle, cette assemblée est régie par les dispositions de droit commun.

L'assemblée générale ordinaire annuelle a été fixée le 28 juin 2024 à quatorze heures au siège social.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. Activité de la société

I - Situation et activité de la société au cours de l'exercice sous examen

L'exercice clos le 31 décembre 2023 a été marqué par la continuité du conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine, impactant de manière notable la fourniture de semi-conducteur et en conséquence les délais de livraison de véhicules neufs. De fait les particuliers s'orientent de manière accrue vers le marché de l'occasion, ce qui engendre des impacts positifs sur notre activité par un effet de dynamisation du marché de l'occasion par rapport au neuf.

A l'inverse, le conflit géopolitique crée des tensions sur une majeure partie de l'économie qui engendre une tendance inflationniste importante se répercutant dans nos charges et sur les taux d'emprunt des particuliers rendant l'acquisition de véhicules plus compliquée.

II – Prêts de trésorerie interentreprises

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la société n'a consenti aucun prêt interentreprises.

III – Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Les indicateurs de performance parmi lesquels le nombre de transactions mensuelles, le taux de transactions réussies, et le taux de recommandation clients sont en progression voir stable par rapport au 1er trimestre de l'exercice précédent.

L'objectif annuel étant de dégager des résultats stables voir en amélioration permettant de capitaliser les résultats au sein de l'Agence Automobile. Cette tendance est confirmée au vu de l'activité du premier trimestre 2024.

La filiale YESCAR connaît une belle progression laissant espérer des résultats positifs.

IV – Activité de la société en matière de recherche et de développement

La société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice.

VI – Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis la clôture de l'exercice 2023, le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine ne faiblit pas et continue de peser sur la croissance économique avec un renchérissement des coûts de l'énergie.

Le contexte inflationniste pourrait déclencher une attitude attentiste chez les acheteurs et les vendeurs de véhicules d'occasion.

Par ailleurs un Audit progressium est en cours en vue de l'amélioration et l'optimisation du business model.

Enfin, dans une optique de diversification nous vous indiquons que la société a pris une participation minoritaire au sein de la société GT 24 Formation et conformément au communiqué de presse du 15 mai 2024 nous vous rappelons l'investissement stratégique effectué dans la société VSP Location.

VII – Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

En application des dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et du solde des créances à l'égard des clients, par date d'échéance.

2023 L'Agence Automobile	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Montant total des factures concernées ttc	19 079,61	25 657,23	3 091,08	7 482,00	21 154,87	57 385,18	- 1 524,19	18 174,16	6 096,60	7 972,40	129 051,57	161 294,73
Pourcentage du montant total des achats ttc de l'exercice												
Pourcentage du C.A. ttc de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – art. L.441-6 ou art. L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels :	règlement à 45 jours fin de mois le 15 ou à 60 jours fin de mois					- Délais contractuels :	règlement à 45 jours fin de mois le 15 ou à 60 jours fin de mois				
	- Délais légaux :						- Délais légaux :					

VIII – Risques et incertitudes

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-1 du Code de commerce les risques principaux auxquels la société est confrontée sont de nature environnementale et de marché.

L'impulsion donnée par les pouvoirs publics pour une électrification prononcée du parc automobile à moyen terme pourrait peser sur le marché de l'occasion composé en majeure partie par des véhicules thermiques.

Un sinistre informatique de grande ampleur de type panne, hardware ou attaque cybercriminelle pourrait affecter de manière substantielle l'activité de la société. La société a mis en place des mesures en vue de minimiser ledit risque.

IX – Contrôles internes

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraudes, principalement dans les domaines comptables et financiers.

Ces procédures de contrôle ont notamment pour objet de veiller à ce que les informations comptables, financières, juridiques, économiques communiquées soient fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

2. Filiales et participations

I – Prise de participation

La société n'a pris aucune participation représentant plus de 5 % dans une autre société au cours de l'exercice 2023.

Toutefois, nous vous indiquons que la société a pris une participation minoritaire à hauteur de 5.000 euros, représentant moins de 1 % du capital dans la société BOOTLID SERVICES, convoyage automobile.

II – Informations sur les filiales et participations

YESCAR
Société par actions simplifiée
Siège social sis 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1
68390 SAUSHEIM
835 040 171 RCS MULHOUSE

Pourcentage du capital détenu directement : 100 %

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 2,8 millions d'euros (2,3 millions d'euros en 2022, soit + 19,7 %) et un résultat net de 29,1 k€ (14,1 k€ en 2022).

La hausse de chiffre d'affaires en 2023 provient surtout de la formation des agences à l'incitation aux produits proposés par YESCAR ainsi que de la difficulté croissante pour les ménages à obtenir des financements par les crédits à la consommation, ce qui a conduit à une nette augmentation des dossiers de financement gérés par YESCAR.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élèvent à 68,3 k€ contre 39,2 k€.

La dette financière s'établit à 56,4 K€ contre 79,6 k€ lors de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie s'élève à 103,1 k€ contre 9,6 k€ au 31 décembre 2022.

Nous vous avons rendu compte ci-dessus de l'activité et des résultats des filiales de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations détenues par la société est inclus dans l'annexe.

Par ailleurs nous vous rappelons l'arrêt de KEEP CAR suite à la liquidation judiciaire dont l'AGENCE AUTOMOBILIERE détenait moins de 1 %, représentant une perte de 5.000 €.

III – Participations réciproques entre sociétés par actions

Nous vous informons que notre société n'est pas en situation de détention de participations réciproques.

IV – Informations relatives à l'autocontrôle

Nous vous rappelons que notre société détient le contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce de la société suivante :

YESCAR
Société par actions simplifiée
Siège social sis 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1
68390 SAUSHEIM
835 040 171 RCS MULHOUSE

Pourcentage du capital détenu directement : 100 %

Nous vous informons que cette société ne détenant aucune participation dans notre capital, il n'existe pas de situation d'autocontrôle.

V – Opération de la société sur ses propres titres

La société n'a procédé à aucune opération sur ses propres titres au cours de l'exercice écoulé.

VI – Opérations sur les titres des dirigeants

Au cours de l'exercice, aucunes des personnes visées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier ont réalisé des opérations sur les titres de la société.

3. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102 et L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2023, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la société dans le cadre des dispositifs visés à l'article L. 225-102 alinéa 1 du Code de commerce.

4. Présentation des comptes annuels de la société et proposition d'affectation du résultat

I – Présentation des comptes sociaux

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

Le chiffre d'affaires de L'AGENCE AUTOMOBILIERE s'est élevé à 1.684.136,72 euros (1.753.583,31 euros en 2022), soit une baisse (69.446,59) euros (-3,96 %).

Au-delà d'une confirmation de l'attractivité auprès des particuliers des voitures d'occasion par rapport aux véhicules neufs en raison notamment de la pénurie de composants constatée depuis 2022, de prix plus accessibles des véhicules d'occasion dans un contexte de gestion plus serrée des budgets de déplacement et d'une préférence pour les transports individuels, le contexte des taux d'intérêts notamment oriente les clients vers des véhicules moins onéreux.

Les différents partenariats mis en place par L'AGENCE AUTOMOBILIERE pour permettre aux agences d'enrichir leur offre, et ainsi augmenter leur chiffre d'affaires, contribue aussi à l'augmentation régulière du taux de clients qui recommanderaient L'AGENCE AUTOMOBILIERE à d'autres personnes.

Le chiffre d'affaires développé par le réseau d'agences et estimé par L'AGENCE AUTOMOBILIERE s'élève ainsi à 166 M€ (147,3 M€ au 31 décembre 2022).

La stratégie de développement vers les ouvertures d'agence et non plus avec la contribution de vendeurs indépendants est pertinente. Cette décision a été prise notamment en raison de la qualité des profils des candidats aptes à ouvrir des agences.

Le résultat d'exploitation s'établit en un bénéfice de 84.809,75 euros contre une perte de 60.772,02 euros constaté à l'exercice précédent, soit une augmentation de 145.581,77 euros (-239,55%).

Le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 55.464,37 euros par rapport à un résultat déficitaire de 68.157,65 euros lors de l'exercice précédent, soit une hausse de 123.622,02 euros (-181,38%).

Le résultat exceptionnel est de (16.615,08) euros contre un résultat négatif de (6.935,65) euros en 2022), et le crédit d'impôt s'élève à (7.349,00) euros contre un crédit d'impôt s'élève à (3.495) euros en 2022.

Le bénéfice net s'élève à 46.198,29 euros contre un déficit net de (71.598,30) euros lors de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Les capitaux propres s'élèvent à 157.622,23 euros à comparer à 111.423,94 euros à l'exercice précédent.

Les dettes financières s'élèvent à 812.838,64 euros à comparer à 939.000,42 euros à l'exercice précédent.

La trésorerie disponible à l'actif s'élève à 52.817,46 euros à comparer à 116.395,58 euros à l'exercice précédent.

II – Affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 faisant ressortir un bénéfice de 46.198,29 euros tels qu'ils vous ont été présentés.

Le résultat de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 est un bénéfice de 46.198,29 euros que le conseil vous propose d'affecter de la manière suivante :

Au compte « autres réserves » :	46.198,29 €
---------------------------------	-------------

III – Dividendes distribués antérieurement

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que nous n'avons procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

III – Etat des capitaux propres

Le capital social de votre société étant de 100.000,00 €, après affectation du résultat de l'exercice sous examen, les capitaux propres de votre société s'élèvent à 157.622,23 euros, ceux-ci sont donc au moins égaux à la moitié de son capital social.

IV – Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 dudit code s'élève à 2.915.- euros.

V – Résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices a été annexé au présent rapport.

5. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous rappelons que le rapport spécial du Commissaire aux comptes relate les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

6. Situation des mandats des administrateurs

Nous vous informons que les mandats de l'ensemble des membres de votre conseil d'administration arrivent à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Nous vous proposons de renouveler pour une durée de trois années, les mandats d'administrateurs de Monsieur Christophe WINKELMULLER et de Monsieur Philippe KAEUFFER ainsi que de nommer en tant que nouvel administrateur Monsieur Rémy ENDERLIN ainsi que Monsieur Mikael RAULT.

Par ailleurs, nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Philippe SACHETTI.

Le conseil s'est assuré, qu'ainsi composé il disposera de toutes les compétences nécessaires à son bon fonctionnement et à l'exercice de ses missions.

7. Demande d'inscription de projets de résolutions par un ou plusieurs actionnaires

Nous vous informons qu'aucune demande d'inscription de projet de résolution n'a été effectuée par les actionnaires.

8. Quitus à votre conseil d'administration et à la direction générale

Nous vous demandons de donner quitus de sa gestion à votre conseil d'administration et à votre président directeur général pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance.

Le conseil d'administration
Monsieur Christophe Winkelmuller

LISTE DES ANNEXES AU PRESENT RAPPORT

ANNEXE 1 – Tableau des filiales et participations

ANNEXE 2 – Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

ANNEXE 1 – Tableau des filiales et participations

Société	Capital	Résultat, Réserves et report	Quote-part de capital détenue	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice Perte	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
YESCAR	2.000 €	66.344 €	100 %	72.500 €	0 €	0 €	2.825.031 €	29.101 €	0	

ANNEXE 2 – Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications	2023	2022	2021	2020	2019
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	100.000 €	100.000 €	100.000 €	50.000 €	50.000 €
Nombre d'actions émises	1.000.000	1.000.000	1.000.000	500	500
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires	1.684.136 €	1.753.583 €	1.674.849 €	976.211 €	1.025.188 €
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	109.433 €	(26.012) €	80.493 €	13.977 €	66.507 €
Impôts sur les bénéfices	(7.349) €	(3.495) €	9.894 €	3.833 €	1.129 €
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	46.198 €	(71.598) €	46.591 €	35.494 €	30.870 €
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
Résultats par action					
Bénéfice après impôt mais avant amortissements et provisions	0,12 €	(0,022) €	0,07 €	27,95 €	130,75 €
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	(0,046) €	(0,071) €	0,046 €	70,98 €	61,74 €
Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
Personnel					
Nbre de salariés	11	8	8	6	6
Montant de la masse salariale	452.052 €	443.160 €	321.328 €	269.749 €	292.645 €

L'AGENCE AUTOMOBILIERE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 100.000,00 €
Siège : 24 A, route Départementale 201 – Zone Actipolis 1 à 68390 SAUSHEIM
RCS MULHOUSE 452 451 552

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 (1°) du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des mandataires sociaux de la société.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 (2°) du Code de commerce, il doit être mentionné, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

Nous vous informons qu'aucune convention de ce type n'est intervenue au cours de l'exercice et qu'aucune convention qui aurait été conclue antérieurement ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Par ailleurs, les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont relatés dans le rapport du Commissaire aux comptes.

Informations relatives aux délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

Néant

Modalité d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 (4°) du Code de commerce, la direction générale de la société a décidé que le président du conseil d'administration continuera à assumer également les fonctions de directeur général de la société.

Information concernant les mandataires sociaux de la société

Mandataires sociaux	Mandats au 31 décembre 2023
Monsieur Christophe Winkelmuller Président du Conseil d'administration – Administrateur	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société L'AGENCE AUTOMOBILIERE S.A.- - Administrateur de la CPME 68- Président de la société YESCAR S.A.S.- Gérant de la société SCI LE DECK- Gérant de la société UNE PIERRE EURL- Gérant de la société SCI WINK- Gérant de la société LE CLOS DU CEDRE SCI
Monsieur Philippe Kaeuffer	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la société L'AGENCE AUTOMOBILIERE S.A.- Gérant de la société STAUM SARL
Monsieur Philippe Sachetti	<ul style="list-style-type: none">- Administrateur de la société L'AGENCE AUTOMOBILIERE S.A.- Président de la société PH6 PRIM S.A.S.U- Gérant de la société SCI QUINQUINA,- Gérant de la société GALIEN SC.

**Le Conseil d'administration
Monsieur Christophe Winkelmuller**



L'agence Automobile

Comptes annuels



L'agence Automobile

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	149 978	104 589	45 388	54 759
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	149 978	104 589	45 388	54 759	
	Immobilisations corporelles	Terrains	68 303		68 303	68 303
		Constructions	558 254	43 280	514 973	553 254
Inst. techniques, mat. out. industriels						
Autres immobilisations corporelles		287 902	92 588	195 314	131 730	
Immobilisations en cours						
TOTAL	914 459	135 869	778 590	753 287		
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	77 486	4 986	72 500	77 486	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	5 004		5 004	15	
	Prêts					
Autres immobilisations financières	3 513		3 513	2 580		
TOTAL	86 004	4 986	81 017	80 081		
Total de l'actif immobilisé		1 150 442	245 445	904 997	888 129	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes	31 748		31 748		
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	234 484	24 257	210 227	260 371
Autres créances		37 775		37 775	77 372	
Capital souscrit et appelé, non versé						
TOTAL	272 260	24 257	248 003	337 743		
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres : Instruments de trésorerie Disponibilités	52 817		52 817	116 395	
TOTAL	52 817		52 817	116 395		
Charges constatées d'avance		46 124		46 124	27 769	
Total de l'actif circulant		402 950	24 257	378 693	481 908	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		1 553 393	269 702	1 283 690	1 370 038	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

L'agence Automobile

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres	Capital (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 423	73 022
	Report à nouveau		
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	46 198	-71 598	
Situation nette avant répartition	157 622	111 423	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	157 622	111 423	
Aut. fonds propres	Titres participatifs	29 500	29 500
	Avances conditionnées		
Total	29 500	29 500	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	812 838	939 000
	Emprunts et dettes financières divers (3)	530	12 091
	Total	813 368	951 092
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	1 524	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 160	163 569
	Dettes fiscales et sociales	85 084	102 089
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		803
Autres dettes	59 430	11 559	
Instrument de trésorerie			
Total	281 675	278 021	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	1 096 568	1 229 114	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	1 283 690	1 370 038	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	692 715	767 266	
à moins d'un an	402 329	461 847	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		52 616	
(3) dont emprunts participatifs			

L'agence Automobile

		France	Exportation	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	12 125	297	12 423	10 506
	Production vendue : - Biens - Services	1 590 038	81 675	1 671 713	1 743 076
	Chiffre d'affaires net	1 602 163	81 972	1 684 136	1 753 583
	Production stockée			10 337	7 270
	Production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			37 120	13 999
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			61 723	30 700
	Autres produits			2 325	2 699
	Total			1 795 644	1 808 253
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats Variation de stocks			4 567	1 452
	Matières premières et autres approvisionnements Achats Variation de stocks				54
	Autres achats et charges externes (3)			1 045 680	1 165 435
	Impôts, taxes et versements assimilés			17 766	9 047
	Salaires et traitements			345 234	339 237
	Charges sociales			106 818	103 923
	Dotations d'exploitation • sur immobilisations • sur actif circulant • pour risques et charges	amortissements provisions		91 079	46 127
	Autres charges			5 411	24 484
				94 276	179 262
		Total			1 710 834
	Résultat d'exploitation	A		84 809	-60 772
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)				
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			4 986	
	Intérêts et charges assimilées (5)			24 358	7 385
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			29 345	7 385
	Résultat financier	D		-29 345	-7 385
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E		55 464	-68 157

L'agence Automobile

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 615	6 245
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		690
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	16 615	6 935
Résultat exceptionnel		F	
		-16 615	-6 935
Participation des salariés aux résultats	G		
Impôt sur les bénéfices	H	-7 349	-3 495
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		46 198	-71 598
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	2 267	1 261
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SA L'agence Automobile

**Annexe aux comptes de
l'exercice clos le
31/12/2023**

Table des matières

1. Faits caractéristiques de l'exercice	2
1.1. Evénements principaux.....	2
1.2. Principes, règles et méthodes comptables.....	2
1.3. Evénements postérieurs à la clôture	2
2. Informations relatives au bilan.....	3
2.1. Actif	3
2.1.1. Immobilisations incorporelles.....	3
2.1.2. Immobilisations corporelles.....	3
2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice.....	3
2.1.2.2. Durées d'amortissement	4
2.1.3. Immobilisations financières	4
2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations	4
2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.....	4
2.1.4. Produits à recevoir	5
2.1.5. Créances	6
2.2. Passif.....	7
2.2.1. Capitaux propres	7
2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres.....	7
2.2.2. Capital.....	7
2.2.3. Dettes financières et autres dettes	8
2.2.4. Charges à payer	9
3. Informations relatives au compte de résultat	9
4. Engagements hors bilan	10

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Événements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.3. Événements postérieurs à la clôture

A la date d'établissement des comptes, aucun événement significatif postérieur à la clôture n'a été relevé.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Site Internet <i>Amortissement sur 1 à 4 ans</i>	-	-	-	-
Logiciels <i>Amortissement sur 1 à 3 ans</i>	-	69 922	-	-
Autres immobilisations incorporelles <i>Amortissement sur 3 ans</i>	-	9 927	-	-

Les marques ne sont pas amorties.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Constructions & installations directement liées	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	69 922	-	-
Matériel de transport	-	9 927	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	11 826	-	-

2.1.2.2. Durées d'amortissement

Type	Durée
Bâtiments/Constructions & installations afférentes	10 à 20 ans
Installations générales	5 à 15 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

2.1.3. Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebutés
Autres titres immobilisés	-	4 989	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	2 634	-	1 700

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Cautions
YESCAR SAS 835 040 171	2 000 € 66 344 €	100 % 0 €	72 500 €	72 500 €	2 825 031 € 29 101 €	0 € 0 €
Observation : Ces titres ont été acquis le 02/09/2021. Ces chiffres sont ceux de l'exercice au 31/12/2023.						

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	73 190
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Etat	-
Divers	750
TOTAL	73 940

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		3 514	-	3 514	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		59 575	59 575	-	
	Autres créances clients		174 909	174 909	-	
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-	
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-	
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		10 844	10 844	-
		Taxe sur la valeur ajoutée		20 054	20 054	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés		-	-	-
		Divers		-	-	-
	Groupes et associés		6 128	6 128	-	
Débiteur divers		750	750	-		
Charges constatées d'avance		46 125	46 125	-		
TOTAL			321 899	318 385	3 514	

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	100 000	-	-	100 000
Primes, réserves et écarts	83 022	-71 598	-	11 424
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	-71 598	46 198	-71 598	46 198
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	29 500	-	-	29 500
TOTAL	140 924	-25 400	-71 598	187 122

2.2.2. Capital

Le capital est composé de 1 000 000 actions de 0.10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.3. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	1 045	1 045	-	-
- A + d'1 à l'origine	809 731	117 016	284 641	408 074
Emprunts et dettes financières Divers	2 062	2 062	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 524	1 524	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	137 160	137 160	-	-
Personnel et comptes rattachés	25 444	25 444	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	23 051	23 051	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	32 538	32 538	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	4 051	4 051	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	530	530	-	-
Autres dettes	59 430	59 430	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	1 096 568	403 853	284 641	408 074

2.2.4. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	23 246
Charges sociales provisionnées	7 715
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	-
Banques	1 045
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	34 948
RRR à accorder, avoirs à établir	40 137
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	3 601
Divers	-
TOTAL	110 691

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	12 125	298	12 423
Production vendue :			
- Biens	-	-	-
- Services	1 590 038	81 675	1 671 713
Chiffre d'affaires net	1 602 164	81 973	1 684 137

4. Engagements hors bilan

L'emprunt de 630 k€ pour le nouveau siège est assorti d'une hypothèque de 630k€ donnée en sûreté au profit du prêteur, la banque CIC Est.

Aucun autre engagement particulier n'a été effectué par la société au profit de tiers (sociétés, organismes, personnes physiques, ...).

Les engagements en termes de crédit-bail et d'indemnités de départ à la retraite sont non significatifs.

La société bénéficie par ailleurs :

- De la garantie d'Etat Covid19 phase 2, à hauteur de 90% sur le PGE de 250 k€ de valeur d'origine
Capital restant dû au 31/12/2023 = 152k€
- De la garantie BPIFRANCE FINANCEMENT à hauteur de 60% sur l'emprunt de 75 k€ de valeur d'origine
D'une caution solidaire de Christophe Winkelmuller, garant à hauteur de 36k€ sur l'emprunt de 75k€
Capital restant dû au 31/12/2023 = 58k€
- D'une caution solidaire de Christophe Winkelmuller, garant à 100% sur l'emprunt de 29k€
Capital restant dû au 31/12/2023 = 4k€